

Cher (e) collègue,

Vous avez pris l'initiative d'interpeller le Directeur Général de l'ANGDM pour lui signifier votre souhait de faire application des décisions de la Cour de Cassation et de la Cour d'Appel de METZ dans le cadre du retour au droit à indemnisation des avantages en nature après avoir amorti le prêt qui vous avait été consenti au moment de votre départ en retraite.

La Fédération nationale encadrement Mines(F.N.E.M) et l'association ADAVNA HBL, initiateurs de la procédure devant la COUR d'Appel de METZ, souhaitent cependant vous informer que l'ANGDM a fait appel de cette décision et que sa réponse à votre interpellation en fasse état, de même qu'elle peut prétendre que les jurisprudences évoquées ne concernent que les personnes parties prenantes dans ces affaires .

Dans le but de poursuivre toute procédure permettant la régularisation du retour aux droits dans le cadre de ces décisions, nous souhaitons que vous donniez mandat à la F.N.E.M CFE-CGC pour vous représenter devant la Cour dans le cadre d'une action globale concernant l'ensemble des personnes lésées.

Si vous jugez cette démarche pertinente remplissez le pouvoir ci-dessous et remettez le aux représentants soit de la F.N.E.M soit de ADAVNA HBL.

.....

Pouvoir.

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....
.....
.....

Date de Naissance :.....

Date du rachat de l'avantage en nature combustible :.....

“ “ “ “ “ “ “ logement :.....

“ “ “ “ “ “ “ comb. et logement :

Je soussignédonne pouvoir à la F.N.E.M CFE-CGC et à ses Avocats pour me représenter dans le cadre des procédures concernant le retour aux droits des AVNA .

(Bon pour pouvoir en manuscrit)

le / /

Signature